Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/4738

7.9.2026

Publication de l'enregistrement au registre international des appellations d'origine et des indications géographiques du «Poivre de Penja», conformément à l'article 4, paragraphe 1, du règlement (UE) 2019/1753 [1]

(acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne)

(C/2026/4738)

Le 17 août 2026, conformément à l'article 6, paragraphe 4, de l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne [2], le Bureau international de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a notifié à l'Union européenne l'inscription suivante au registre international:

Dénomination: «Poivre de Penja» (GI-1460)

Type de produit: poivre frais ou conditionné

Pays d'origine: Cameroun (partie contractante d'origine: Organisation africaine de la propriété intellectuelle – OAPI)

La présente publication confère le droit de s'opposer à la protection de la dénomination sur le territoire de l'Union européenne, conformément à l'article 6 du règlement (UE) 2019/1753 et pour les motifs qui y sont énoncés. Une opposition peut être formée auprès de la Commission, dans un délai de quatre mois civils à compter de ce jour, à l'adresse suivante:

AGRI-Geographical-Indications@ec.europa.eu

Cette notification peut être consultée dans le registre international tenu par l'OMPI à l'adresse suivante:

Site web de l'OMPI_GI 1460

[1] Règlement (UE) 2019/1753 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 relatif à l'action de l'Union à la suite de son adhésion à l'acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques (JO L 271 du 24.10.2019, p. 1).

[2] Acte de Genève de l'arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques (JO L 271 du 24.10.2019, p. 15).